



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 9 – 26 MARS 2018

COMpte-REndu DE LA CAPC		
SOMMAIRE	DU 21 MARS 2018	4 PAGES
DSD/IP : compte-rendu général		

L'ESSENTIEL DU BI

- LA CRÉATION D'UN POSTE DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL AU SEIN DE LA DI ILE DE FRANCE
- UN BILAN DU MÉCANISME DES CAPC A TIROIRS
- DES RAPPELS DE REGLES DE GESTION TOUJOURS UTILES A GARDER EN TÊTE

La CAPC était présidée par la sous-directrice A, Mme DEBEAUX, assistée du chef du bureau A2, Pascal DECANter et de ses collaborateurs.

L'USD-FO était représentée par Luc PERIGNE, Laurence VERCRUYSSSEN, Fabrice AUGNET, Laëtitia FLOUR-BOURRIL, Jacques DEFFIEUX, François ALBINI, Philippe BOMPARD, Jean-Philippe SANCEY et Patricia MILIEN.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

LE NOUVEAU POSTE DE CONSULTANT INTERNE EN PSYCHOLOGIE ET RELATIONS DU TRAVAIL

Un nouveau poste a été créé au sein de la DI Ile de France. Il recoupe trois grandes missions :

- développer un système d'écoute et d'échanges dans le champ de la santé et de la sécurité au travail,
- réaliser des interventions auprès de collectifs en difficulté,
- inscrire son action dans la communauté des préventeurs internes et externes à la douane.

La présidente a expliqué qu'il s'agit d'une initiative qui s'inscrit dans la démarche de la direction générale qui a déjà créé ce poste à la DG il y a un an.

La psychologue du travail, située rue des 2 communes, s'occupe des sujets de BEAT, de QVT, de l'accompagnement managérial.

C'est un secteur nouveau que la sous-directrice A veut développer au sein de toutes les interrégions pour créer un réseau qui sera piloté au niveau de la DG.

Au sein de la DI Ile de France, le directeur interrégional constate qu'il y existe actuellement un vrai besoin, car il y a beaucoup de souffrance au travail.

Il est nécessaire de développer la prévention, par des travaux en groupe, la médiation, dans un cadre en dehors de toute hiérarchie, et selon une méthode normée : un audit (avec des entretiens collectifs et personnels) pour établir un bilan et définir un plan d'action.

Ce poste ne peut être pourvu que par un professionnel, titulaire d'un diplôme. Ainsi, le recrutement sera dans la mesure du possible interne, puis externe si besoin.

L'USD-FO se réjouit de cette démarche, de cette prise en compte de la qualité de vie au travail, du développement de la prévention pour tous les grades.

LE MÉCANISME DES CAPC A TIROIRS

Un an après le début de l'expérimentation des CAPC à tiroirs, un premier bilan est réalisé.

Globalement, il est positif. Il permet d'accroître l'offre de postes à pourvoir et réduit le temps des vacances.

Ainsi, dans le cadre de la présente CAPC, 11 postes susceptibles d'être vacants étaient proposés et 7 ont été pourvus.

La communication doit se poursuivre sur ce nouveau mécanisme, possible sur les CAPC DPSD/DSD/IP car la population est restreinte et les candidatures exprimées par poste peu nombreuses.

Il est ainsi rappelé que rien n'est joué d'avance. Ce n'est pas parce qu'un poste est publié sur la liste de ceux susceptibles d'être vacants que son titulaire va être muté. Ou à l'inverse, ce n'est pas parce que le poste n'est pas publié sur cette seconde liste que le titulaire ne va pas être muté. Les deux situations se sont encore présentées aujourd'hui.

La publication de cette seconde liste s'explique essentiellement par le calendrier des candidatures. Si vous postulez bien avant la date limite, alors le bureau A2 peut mettre en

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

compétition le vôtre sur la liste des postes susceptibles d'être vacants. En revanche, si votre candidature est plus tardive, les délais de gestion, de publication, d'entretien éventuel induits, empêche une mise en compétition comme poste à tiroir.

La limitation du périmètre des « tiroirs » envisagée initialement à quelques rares postes stratégiques laisse la place à un enrichissement de la liste en tirant parti de la rapidité des candidats.

Pour autant, les CAPC 1 et 2 ne sont donc pas vidées de leur sens. Vos élus restent bien les garants de ces CAPC. De même, il n'est ainsi pas prévu de « tiroir dans le tiroir » selon lequel le bureau A2 proposerait à quelques jours de la clôture des candidatures un nouveau poste, susceptible d'être libéré par un candidat à un poste ajouté comme susceptible d'être vacant.

Les CAPC 1/2 bénéficient simplement d'un mécanisme d'accélération, rendu possible par les spécificités des fonctionnaires gérés dans ces instances, spécificité qui ne se retrouvent pas dans les autres CAPC de catégorie A.

Le bureau A2 s'est engagé à communiquer sur ce dispositif de façon à ce que les règles soient clairement fixées et soient bien comprises de tous.

***L'USD-FO se félicite de ce mécanisme qui est source d'accélération des mutations des cadres.
Un bilan plus approfondi et chiffré après un an d'expérimentation a été sollicité auprès du bureau A2.***

LES AUTRES POINTS DE LA CAPC

Comme pour chaque CAPC, quelques règles de gestion été rappelées.

► Si votre candidature a été retenue lors d'une CAPC et qu'un poste vous intéresse à la suivante, vous pouvez postuler dès lors que vous n'avez pas encore rejoint votre nouveau poste.

Vous devez contacter le bureau A2 pour poser votre candidature, dans les meilleurs délais de façon à permettre une nouvelle publicité du premier poste obtenu. C'est particulièrement vrai pour les 2 CAPC de début d'année qui se suivent. Il y a chaque année environ 1,5 mois entre les deux.

► La président a rappelé que les entretiens, y compris téléphoniques, doivent faire l'objet d'une préparation. Il convient de pouvoir expliquer au recruteur ses motivations, ses appétences, au-delà de la simple préférence d'une résidence géographique.

► Dans le cas particulier du recrutement des agents de Paris-spécial, le bureau A2 accepte les candidatures jusqu'au dernier moment. Cette résidence est toujours en sous-effectif alors que les besoins d'intérim sont toujours nombreux.

***L'USD-FO vous rappelle qu'il est primordial de connaître les règles de gestion des CAPC.
Si besoin, n'hésitez-pas à nous contacter.***

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons					
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €	- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

Coordonnées personnelles (facultatif) :

Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA :

REPLIR LE FORMULAIRE (prélèvement : en 1 fois, en 3 fois ou 10 fois).

Je souhaite régler par chèque (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO) :

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

<http://www.sncd.info/>